



# 2018

## Rapport d'activité

**URPS**  
Médecin d'Occitanie

1300 Avenue Albert Einstein 34000 Montpellier  
33 route de Bayonne 31300 Toulouse

# Sommaire

## I

### Missions et fonctionnement

1. Missions et cadre réglementaire
2. Fonctionnement des instances
3. Equipe opérationnelle de l'URPS

## II

### Participation à la mise en œuvre du PRS

1. Cadre d'orientation stratégique régional
2. Orientations générales du PRS
3. Projets sur lesquels l'URPS est directement mobilisée
4. Organisation de l'exercice professionnel

## III

### Communication & outils au service des médecins d'Occitanie

1. Nouveau site Internet
2. Séminaires
3. Le bulletin Médecin d'Occitanie
4. La participation aux congrès, séminaires et forums
5. Nouveaux outils mis à disposition des médecins
6. Les communiqués de presse de l'année 2018

## IV

### Focus sur les actions clefs

1. Rencontres institutionnelles et démarches partenariales
2. Applicatif Cormédal
3. Formation
4. Applicatif Rempla-Occitanie
5. Système d'information



# Section I

## Missions et fonctionnement

## 1 Missions et cadre réglementaire

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) contribuent à l'organisation de l'offre de santé territoriale :

- À la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ;
- À l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- À des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- À la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- À la mise en œuvre du développement professionnel continu.

À l'URPS Médecins Libéraux d'Occitanie (URPS ML Occitanie), les analyses des données agrégées nationales et régionales issues du Système national d'information inter régimes de l'Assurance maladie (SNIIRAM), permettent aux commissions thématiques de travailler sur l'organisation des soins et l'offre proposée.

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé ont été créées par la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires – dite Loi HPST.

Le Décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux Unions Régionales de Professionnels de Santé en a fixé les modalités. Dans chaque région, les Unions Régionales des Professionnels de Santé rassemblent, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral sous le régime des conventions nationales avec l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM).

Les membres des unions régionales exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel, dans la région où ils exercent à titre principal, sont élus à partir de listes établies par les syndicats représentatifs des médecins libéraux. La durée du mandat des membres des assemblées des Unions Régionales des Professionnels de Santé est de cinq ans.

Les textes législatifs et réglementaires de références sont les suivants :

- [Décret 2010 créant les URPS](#)
- [Décret 2015 sur le renouvellement URPS](#)
- [Ordonnance 2015 adaptant ARS et URPS aux régions](#)
- [Rapport de l'ordonnance 2015 adaptant ARS et URPS aux nouvelles régions](#)
- [Statuts de l'URPS Occitanie](#)
- [Décret 2017 dispositions applicables aux URPS](#)

## 2

## Fonctionnement des instances

L'Union régionale des médecins libéraux d'Occitanie réunit 80 élus qui eux-mêmes représentent les 12 000 médecins libéraux de la grande région, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées réunies - 13 départements, où 13 territoires de santé composent la région.

## 1 - Bureau

Le bureau est composé du Président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général et de deux secrétaires généraux adjoints, du trésorier et du trésorier adjoint.

Le bureau, dans un souci de représentation et de transparence, a choisi de s'adjoindre les coordonnateurs de chacun des trois collèges ainsi que des représentants territoriaux. Tous Les syndicats sont donc ainsi représentés :

- CSMF : Confédération des Syndicats Médicaux Français
- FMF : Fédération des Médecins de France
- FML : Fédération des Médecins Libéraux
- Le Bloc : Union Aal - Syngof - Ucdf
- MGF : Syndicat des Médecins Généralistes de France
- SML : Syndicat des Médecins Libéraux

Le bureau se réunit 11 fois dans l'année, généralement le deuxième mardi du mois, en visioconférence entre les deux sites de Montpellier et Toulouse.

L'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux d'Occitanie a élu son bureau le samedi 9 janvier 2016.

Sa composition est la suivante :

- |                                   |                                      |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| ▪ Président                       | Docteur Maurice BENSOUSSAN (SML)     |
| ▪ 1er Vice-président              | Docteur Jean-Louis BENSOUSSAN (MGF)  |
| ▪ 2ème Vice-président             | Docteur Philippe CUQ (Le Bloc)       |
| ▪ Trésorier                       | Docteur Jean-Marc LARUELLE (FMF)     |
| ▪ Trésorier Adjoint               | Docteur Pierre Adrien DALBIES (CSMF) |
| ▪ Secrétaire Général              | Docteur Michel COMBIER (CSMF)        |
| ▪ 1er Secrétaire Général Adjoint  | Docteur Marc EGOUMENIDES (SML)       |
| ▪ 2ème Secrétaire Général Adjoint | Docteur Marie-Josée RENAUDIE (FMF)   |

Sont adjoints au bureau des représentants des Collèges :

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| ▪ Collège 1 (Médecins Généralistes)                     | Docteur Olivier DARREYE (MGF)    |
| ▪ Collège 2 (Anesthésistes, Chirurgiens, Obstétriciens) | Docteur Georges DUBOIS (Le Bloc) |
| ▪ Collège 3 (Autres Spécialités)                        | Docteur Patrick CONTIS (FMF)     |

Sont également adjoints des délégués territoriaux :

- |                                   |                                     |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| ▪ Délégué de l'Hérault            | Docteur Laurent AIGLE (FMF)         |
| ▪ Déléguée du Lot                 | Docteur Marie-Ange BOULESTEIX (SML) |
| ▪ Délégué du Gers                 | Docteur Philippe ROBERT (FML)       |
| ▪ Délégué des Pyrénées-Orientales | Docteur Christian VEDRENNE (CSMF)   |

La composition du bureau de l'URPS Médecins Libéraux d'Occitanie, voulue par son Assemblée Générale, repose sur la participation de tous les syndicats des Médecins Libéraux ayant des élus.

L'Assemblée Générale a adjoint au bureau d'autres membres afin de prendre en compte les spécificités liées à la nouvelle région administrative, sous le terme de délégués territoriaux.

Cette composition montre la détermination de l'URPS Médecins Libéraux d'Occitanie à représenter chaque médecin libéral de son territoire, quelle que soit sa pratique ou son appartenance syndicale.

L'URPS Médecins Libéraux d'Occitanie affirme son ambition d'une participation active à la construction d'une organisation des soins intégrant l'exercice libéral de la médecine pour améliorer le service rendu aux besoins de chaque citoyen.

## 2 - Assemblées Générales

En dehors des attributions courantes de fonctionnement de l'Assemblée Générale (validation du procès-verbal de la séance précédente, vote de budgets, modification du règlement intérieur ...), les actions engagées sont systématiquement présentées.

### Jeudi 22 février 2018

#### Assemblée Générale Extraordinaire – Par vote électronique

Adoption du budget prévisionnel par vote électronique, dans l'attente de la prochaine Assemblée Générale. Ce budget a été établi à partir des dépenses 2017, et des actions envisagées pour 2018.

### Samedi 14 avril 2018

#### Assemblée Générale – Site de Toulouse

Lors de cette Assemblée Générale a notamment été prise la décision d'un changement de site pour le siège social (vente/achat) et la réalisation de travaux sur le site de Toulouse.

En lien avec le budget, les projets suivants ont été lancés :

- Entr'actes : projet de plateforme numérique de coordination de parcours de soins primaires ;
- Chirurgie ambulatoire - Phase II : étude médico économique sur la chirurgie ambulatoire, prise en charge par le collègue 2 ;
- Institut du Sein Grand Toulouse (ISGT) : accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle de l'ISGT par la société MOVE IN MED ;
- IPSO FACTO : étude sur les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP).

### Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018

#### Assemblée Générale – La Grande-Motte

Un avis positif avec quelques réserves de la part de l'URPS est posé sur le Projet Régional de Santé. Forte implication des élus de l'URPS dans les réunions et importance du travail de synthèse avec le cabinet KAISSA.

### Samedi 15 décembre 2018

#### Assemblée Générale – Site de Toulouse

Mobilisation des acteurs autour notamment des projets :

- D'accompagnement des professionnels à la constitution des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), avec la réaffirmation de la place centrale du médecin dans le dispositif d'organisation ;
- De déploiement de système d'information aux services des élus (réseau social de professionnels de santé, télémédecine...).

### 3 – Les collèges

Les collèges se réunissent juste avant l'Assemblée Générale. Ainsi l'ensemble des thématiques est abordé de façon plus approfondie si nécessaire avant leur validation lors de l'Assemblée Générale.

#### **Samedi 14 avril 2018 – site de Toulouse**

- Collège 1 des Médecins généralistes
- Collège 2 des Anesthésistes, Chirurgiens, Obstétriciens
- Collège 3 des Médecins spécialistes.

#### **Samedi 15 décembre 2018 – site de Toulouse**

- Collège 1 des Médecins généralistes
- Collège 2 des Anesthésistes, Chirurgiens, Obstétriciens
- Collège 3 des Médecins spécialistes.

Les collèges ont pu travailler sur des projets spécifiques à leur spécialité ou en transversalité, notamment via les commissions internes, pour en présenter la synthèse à la validation de l'Assemblée Générale, notamment :

- Délégation à la société Ipso Facto, avec l'accord du bureau de l'URPS, d'une enquête sur les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en Occitanie ;
- Soutien de la Commission recherche Thèses-congrès aux travaux de recherche pour les internes en Occitanie ;
- Commission Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et projet ENTRACTES : l'URPS Médecins Libéraux soutient le financement et la pérennité des Maisons Médicales de Garde (MMG) actuelles, la fongibilité des enveloppes entre les MMG, les Médecins effecteurs Mobiles (MMOB), les régulateurs et les effecteurs indépendants ainsi qu'entre les territoires ;
- L'URPS Médecins, promoteur de la mise en place des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ;
- Délégation de tâches : nécessité d'une réflexion sur un modèle économique en médecine libérale ;
- Cahier des charges de la Permanence Des Soins Ambulatoire (PDSA).

### 4 - Les commissions internes

En plus de la commission de contrôle financier qui est statutaire, l'Assemblée Générale a créé des commissions internes dans le cadre des missions définies par les dispositions du décret n°2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux Unions Régionales des Professionnels de Santé.

Ces commissions internes ont un rôle de conseil et d'étude appliqués à des thématiques transversales ou propres à chaque collège. Chaque commission a désigné en son sein un coordonnateur qui assure le fonctionnement de la commission, convoque les membres, établit les ordres du jour et les comptes rendus appuyés par une personne ressource de l'URPS. Chaque élu participe aux commissions thématiques de son choix.

Les collèges peuvent proposer à chaque commission des projets en lien avec la thématique de la commission. Après leur approbation à la majorité des membres présents de la commission, les projets sont présentés au bureau avec la budgétisation correspondante, avant leur présentation pour approbation par l'Assemblée Générale. Les travaux produits par les commissions sont validés en Assemblée Générale.

Pour travailler efficacement, l'URPS ML Occitanie a choisi 9 thèmes :

1. Commission <b>FORMATION ET EXERCICE PROFESSIONNEL</b>		
<b>1-1. Recherche, Congrès et Thèses</b>	Dr Michel <b>BISMUTH</b>	M. Bayart - O. Bourgeois - B. Cabanat - JC. Calmes - JM. Castadere - JP. Chartier - C. Chaugne - T. Combes - M. Combier - P. Contis - D. Costa - M. Galland - E. Ghanassia - S. Gromoff - L. Latrous - Y. Macheto - F. Poulain - MJ. Renaudie
<b>1-2. Exercice professionnel</b>	Dr Théophile <b>COMBES</b>	L. Aigle - A. Blandino-Paulin - O. Bourgeois - JP. Brunot - M. Combier - O. Darreye - A. Delbos - M. Egoumenides - S. Gromoff - G. Gutermann - Y. Macheto
<b>1-3. Commission Maîtrise de Stage en spécialités</b>	Dr Édouard <b>GHANASSIA</b>	P. Contis - G. Gutermann - P. Legasal - MJ. Renaudie

2. Commission <b>PERMANENCE DES SOINS</b>		
<b>2-1. Groupe Permanence Des Soins Ambulatoire (PDSA)</b>	Dr Jean-Marc <b>CASTADERE</b>	L. Aigle - MC. Belin-Sauget - JL. Bensoussan - C. Chaugne - M. Combier - D. Costa - O. Darreye - M. Egoumenides - F. Escat - M. Galland - S. Gromoff - D. Jeulin Flamme - JM. Laruelle - Y. Macheto - P. Radier - G. Roquefort - H. Sentenac-Mourou
<b>2-2. Groupe Permanence Des Soins en Etablissement de Santé (PDES)</b>	Dr Philippe <b>CUQ</b>	G. Dubois - F. Escat - C. Jordan - F. Lacaze - P. Maquin - GA. Moreau - JL. Puech - P. Souteyrand - O. Thiebaugeorges
<b>2-3. Groupe Violences faites aux Médecins</b>	Dr Marc <b>EGOUMENIDES</b>	MC. Belin-Sauget - MA. Boulesteix - S. Gromoff - JC. Gros - JM. Laruelle - D. Martinez - G. Roquefort

3. Commission <b>ORGANISATION DES SOINS</b>		
<b>3-1. MSP et Soins primaires</b>	Dr Bruno <b>GAY</b>	L. Aigle - M. Bayart - MC. Belin-Sauget - A. Blandino-Paulin - O. Bourgeois - B. Cabanat - JC. Calmes - JM. Castadere - T. Combes - D. Costa - O. Darreye - M. Galland - S. Gromoff - A. Gruber - JM. Laruelle - P. Radier - G. Roquefort - JB. Thibert - C. Vedrenne -
<b>3-2. Organisation de proximité : -Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA) -Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA)</b>	Dr Olivier <b>DARREYE</b>	L. Aigle - M. Bayart - JL. Bensoussan - O. Bourgeois - B. Cabanat - JM. Castadere - T. Combes - D. Costa - E. Décotte - B. Gay - D. Jeulin-Flamme - Y. Macheto - F. Poulain - P. Radier - G. Roquefort - C. Vedrenne
<b>3-3. Délégation de Tâches</b>	Dr Marie-Josée <b>RENAUDIE</b>	M. Bayart - MA. Boulesteix - JC. Gros - B. Loze - Y. Macheto - P. Maquin - G. Roquefort - P. Souteyrand

<b>3-4. Chirurgie Ambulatoire</b>	Dr Christian <b>VEDRENNE</b>	JL Baron - A. Delbos - R. Goëtz - S. Gromoff - D. Jeulin Flamme - P. Robert - JB. Thibert - O. Thiebaugeorges
<b>3-5. Education Thérapeutique du Patient</b>	Dr Odile <b>BOURGEOIS</b>	O. Bourgeois – B. Cabanat – JP. Chartier – E. Ghanassia – JM. Laruelle – P. Legasal – G. Roquefort
<b>3-6. Réseau de soins et coordination de proximité</b>	Dr Dominique <b>JEULIN-FLAMME</b>	L. Aigle – JL. Bensoussan – B. Cabanat – O. Darreys – D. Jeulin-flamme – G. Roquefort – O. Thiebaugeorges
<b>3-7. Révision pharmaceutique</b>	Dr Yvan <b>MACHETO</b>	JL. Bensoussan - M.Combier – S. Gromoff – JM. Laruelle – JC. Lucien – Y. Macheto – G. Roquefort

#### 4. Commission INNOVATIONS EN SANTÉ

<b>Innovations en santé</b>	Dr Marie-Josée <b>RENAUDIE</b>	MA.Boulesteix - E.Bruguière - P.Contis - PA.Dalbies - A.Gontier-Godaux - JC.Gros - G.Gutermann - P.Legasal - Y.Macheto - P.Robert - G.Roquefort - M.Villaceque
-----------------------------	--------------------------------	--

#### 5. Commission NTIC

<b>NTIC</b>	Dr Laurent <b>AIGLE</b>	A.Belleville - JP.Brunot - JC.Calmes - C.Chaugne - E.Décotte - F.Escat - M.Galland - E.Ghanassia - A.Gruber - D.Jeulin-Flamme - C.Jordan - JM.Laruelle - Y.Macheto - P.Maquin - D.Martinez - F.Poulain - JL.Puech - P.Radier - MJ.Renaudie - G.Roquefort - M.Villaceque
-------------	-------------------------	---

#### 6. Commission PRÉVENTION SANTÉ

<b>Responsabilité du Patient</b>	Dr Jean-Charles <b>GROS</b>	MA. Boulesteix - M. Egoumenides - MJ. Renaudie - G. Roquefort
<b>Environnement</b>	<i>En cours</i>	L. Aigle – A. Blandino-Paulin – MA. Boulesteix – E. Decotte – M. Egoumenides – JC. Gros – C. Labadie – MJ. Renaudie – G. Roquefort

#### 7. Commission MÉDECINE SPÉCIALISÉE

<b>Médecine spécialisée</b>	Dr Marie-Josée <b>RENAUDIE</b>	A.Belleville - MA.Boulesteix - JC.Gros - G.Gutermann - P.Robert - G.Roquefort - P.Souteyrand - M.Villaceque
-----------------------------	--------------------------------	---

#### 8. Commission DÉPISTAGE DES CANCERS

<b>Dépistage des cancers</b>	Dr Michel <b>COMBIER</b>	B.Cabanat - T.Combes - O.Darreys - E.Décotte - JC.Lucien - JM.Laruelle - Y.Macheto - JL.Puech - MJ.Renaudie - P.Robert
------------------------------	--------------------------	--

#### 9. Commission SANTÉ GYNÉCOLOGIQUE DE LA FEMME

<b>Santé gynécologique de la femme</b>	Dr Marie-Josée <b>RENAUDIE</b>	M.Bayart - MC.Belin-Sauget - B.Cabanat - T.Combes - S.Gromoff - JC.Lucien - JM.Laruelle - B.Lognos-Folco
--	--------------------------------	--

La **Commission formation et exercice Professionnel** s'est réunie 1 fois, pour une durée de 2 heures et a réuni 10 élus. La thématique suivante a été abordée : révision des fiches « Vie et sécurité en cabinet ».

La **Commission PDSA** s'est réunie 3 fois, pour une durée de 6 heures et a réuni 25 élus. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- MMG ;
- Plan santé 2022 ;
- Continuité des soins sur la PDSA.

La **Commission Violences faites aux médecins – CORMÉDAL** s'est réunie 4 fois pour une durée de 6 heures et a réuni 20 participants. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Cormédal ;
- Géolocalisation ;
- Convention URPS médecins/Préfecture.

La **Commission MSP et soins primaires** s'est réunie 3 fois pour une durée de 6 heures et a réuni 33 participants. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Point sur l'accompagnement des CPTS ;
- Zonage médecins ;
- Réflexion sur la réforme de la santé Agnès BUZIN.

La **Cellule technique MSP – IPSO FACTO** s'est réunie 6 fois pour une durée de 10 heures 30 et a réuni 38 participants. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Présentations de la proposition de la société IPSO FACTO quant à l'évaluation des MSP de la région Occitanie ;
- Validation des objectifs ;
- Méthodologie et préparation de l'étude IPSO FACTO ;
- Elaboration des questionnaires.

La **Commission Délégation de tâches** s'est réunie 6 fois pour une durée de 10h et a réuni 27 participants. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Etude et avis sur :
  - Le protocole PC 090 en urologie pour la réalisation du suivi et des réglages des patients porteurs d'un neuromodulateur pour troubles mictionnels par une infirmière experte en urologie, en lieu et place d'un urologue ;
  - Le protocole PC 105 en cancérologie pour la réalisation de séances de laser basse énergie pour la prévention et le traitement des mucites buccales chimio et/ ou radio-induites induites chez les patients atteints de cancer par un(e) infirmier(e) ou un(e) manipulateur(trice) d'électroradiologie médicale en lieu et place d'un médecin ;
  - Le protocole CICAT pour la cicatrisation des plaies et télémédecine entre les médecins vasculaires de l'hôpital de Montpellier et des infirmières libérales ;
  - Le protocole PC 100 pour la réalisation d'une paracentèse d'ascite à visée thérapeutique par un(e) infirmier(e) en lieu et place d'un médecin ;
  - Le protocole PC 106 pour la délégation de la prescription des véhicules pour handicapés physiques (VHP) pour adulte de 18 à 70 ans ;
  - Le protocole PC 116 pour la réalisation d'actes techniques préventifs d'acupuncture et/ou d'auriculothérapie en oncologie et en chirurgie ambulatoire formé en lieu et place d'un médecin ;
  - Le protocole PC 130 pour la consultation, décision et prescription de vaccination pour les usagers par un(e) Infirmier(e) en lieu et place d'un médecin en antenne PMI à Mayotte ;
  - Le protocole PC 119 pour la lecture du test tuberculique ;
  - Le Réseau CICAT-LR Montpellier ;

- Le modèle économique souhaitable pour les Maladie Inflammatoire Chronique de l'Intestin (MICI), avec une rencontre des 2 gastroentérologues libéraux à l'origine du protocole avec les hospitaliers ;
- Préparation du séminaire « Innovations en santé » du 6 octobre 2018.

La **Commission MAIA PAERPA** s'est réunie 1 fois pour une durée de 2 heures et a réuni 31 participants. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- État d'avancement des Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) dans les différents départements ;
- Implication des élus URPS locaux et/ou de représentants des professionnels de santé libéraux dans la gouvernance des PTA.

La **Commission Innovations en santé** s'est réunie 7 fois pour une durée de 11 heures et a réuni 68 participants. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Préparation du Séminaire Innovations en Santé du 6 octobre ;
- Réflexion sur le protocole de télé cardiologie ;
- Problème des biothérapies modifiées par le pharmacien de l'hôpital.

La **Commission NTIC** s'est réunie 8 fois pour une durée de 15 heures et a réuni 63 participants. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Présentation et suivi de produits et de projets : produits pour PTA, produits pour CPTS, association « La mêlée » pour appui de projets e-santé, projet de Web be-a-synapse, solution TokTokDoc ;
- Évaluation par questionnaire de 4 produits : Entracte, Urgences Chrono, Médit'simple, Doc-rdv.fr ;
- Création d'un appel à projet pour des outils numériques développés par des structures à but non lucratif permettant de proposer aux professionnels des produits à prix coûtant ;
- Formulation des priorités NTIC de l'URPS ;
- Réflexion sur la place de l'URPS dans la plateforme numérique régionale.

La **Commission Responsabilité du Patient** s'est réunie 2 fois pour une durée de 2,5 heures et a réuni 8 participants. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Réflexion sur la médecine libérale à l'horizon 2030 ;
- Rédaction d'un rapport « Devoirs, obligations, responsabilité du patient » et réflexion sur l'opportunité de nouveaux thèmes à inclure à ce rapport.

La **Commission Médecine Spécialisée** s'est réunie 8 fois pour une durée de 16 heures et a réuni 69 participants. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Démographie des gynécologues en Occitanie, retour de l'enquête auprès des gynécologues ;
- Démographie des Ophtalmologistes en Occitanie, superposition avec la démographie des orthoptistes, des orthoptistes détenteurs de rétinographes et « en capacité » de réaliser des rétinothots en lien avec un ophtalmologiste pour leur lecture ;
- Démographie des rhumatologues en Occitanie et problématiques spécifiques à la rhumatologie ;
- Démographie des médecins psychiatres en Occitanie et problématiques spécifiques à la psychiatrie ;
- Démographie des gastroentérologues en Occitanie.

La **Commission Dépistage des cancers** s'est réunie 1 fois pour une durée de 2 heures et a réuni 10 participants. La thématique suivante a été abordée : Position sur la place des médecins dans l'organisation du dépistage des Cancers.

La **Commission Santé Gynécologique de la Femme** a été mise en place en novembre 2018. Elle s'est réunie 1 fois pour une durée de 2 heures 30 et a réuni 8 participants. La thématique suivante a été abordée : Prise en charge de la santé de la femme.

L'URPS des médecins libéraux emploie 8 salariés répartis entre Toulouse et Montpellier qui est le siège social. L'année 2018 a été marquée par le recrutement d'un nouveau Directeur Délégué – création de poste – Jonathan PLANTRON.

## Organisation de l'équipe URPS

Structuration autour 3 missions :

1

### Gestion administrative de l'association

Compta, secrétariat, accueil, informatique ...

2

### Suivi des instances et des commissions

Bureau, AG, Commissions, GT, PDSA ...

3

### Développement et accompagnement des projets

Site internet, CPTS, Télémedecine ...

- Réunion de service tous les 10 jours en visio-conférence
- Point de gestion individuel avec chaque salarié 1 fois par mois
- Recours à des stagiaires et des CDD pour appuyer sur des missions ponctuelles (annuaire, projets...)
- Engagement d'une politique de partenariat écoles
- Formation binôme (remplacements et montée en compétence)
- Archivages devant être effectués par chaque collaborateur avec normes précises pour la mise en ligne – *formulaire CR type*
- Mise en place d'un interlocuteur unique pour la commission organisation des soins et la commission permanence des soins
- Chaque correspondant URPS affecté à une commission pour assurer le suivi administratif et l'archivage / mise à disposition des CR



## Section II

### Participation à la mise en œuvre du PRS

Le Projet de Santé Régional (PRS) « PRS Occitanie, Ensemble, améliorons la santé régionale à l'horizon 2022 » a été adopté par arrêté publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région le 3 août 2018. Il est le fruit d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de santé et enrichi des contributions des instances de démocratie sanitaire et des partenaires institutionnels de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dans le cadre de la phase de consultation réglementaire de trois mois qui s'est ouverte à partir du 20 février 2018, les médecins libéraux de l'URPS ML Occitanie se sont réunis, notamment dans le cadre de deux grands séminaires internes, en janvier et en mars 2018, pour la réalisation d'un avis complet et structuré sur l'ensemble du PRS.

Pour cela, une analyse approfondie des éléments du PRS, et notamment des 77 projets structurants intéressant directement la médecine libérale régionale, a été réalisée par les membres de l'URPS ML Occitanie. Ces derniers ont été très impliqués et actifs dans la construction de cet avis en proposant de manière systématique des pistes d'amélioration aux différentes propositions faites dans le PRS. L'avis de l'URPS ML Occitanie a été transmis à la Direction Générale de l'ARS le 5 avril 2018.

Les médecins libéraux de l'URPS ML Occitanie ont été régulièrement sollicités, à travers notamment les Conseils Territoriaux de Santé et les nombreuses réunions thématiques pilotées par l'ARS pour rédiger les contributions thématiques au PRS. Le travail des médecins libéraux au sein de ces groupes a été essentiel pour préciser la place de la médecine libérale dans l'organisation des soins régionale, et développer une meilleure coordination entre professionnels de santé.

La participation à la mise en œuvre du PRS passe également par le travail de 39 élus ou missionnés de l'URPS ML qui siègent en tant que titulaires (il faut compter autant de suppléants) aux 13 Conseils Territoriaux de Santé de la région.

Les Conseils territoriaux de santé ont pour mission, au-delà de la mise en œuvre et du suivi du PRS, la réalisation du diagnostic territorial partagé (identifier les besoins sanitaires de la population en s'appuyant sur des données d'observation) pour la mise en œuvre du nouveau zonage médecins, le suivi des plateformes d'appui à la coordination des parcours en lien avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé.

Cette année, ce sont 46 présences d'élus qui ont été sollicitées pour :

- Siéger aux Bureaux des Conseils Territoriaux de Santé (CTS): en 2018, l'URPS ML est représentée par un élu aux Bureaux du CTS de l'Aude, l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Lot, des Pyrénées-Orientales et du Tarn. Soit aujourd'hui une présence dans 8 Bureaux de CTS de la région. 10 réunions de Bureaux dans les différents CTS en 2018 ont été réalisées avec la participation d'un élu URPS.
- Siéger aux plénières, notamment pour travailler sur le zonage médecins : en 2018, les élus URPS ML Occitanie ont été sollicités pour participer à 27 réunions de séances plénières sur l'ensemble du territoire.
- Siéger aux Commissions des CTS Santé mentale et Droits des usagers qui ont été mises en place : en 2018, 9 réunions de ces Commissions ont été réalisées sur l'ensemble du territoire avec la participation d'un élu URPS ML Occitanie.

Une centaine d'heures de travail a été consacrée au PRS pour confirmer la place des médecins de ville dans le projet régional de santé et améliorer la coordination entre professionnels et le parcours de soins des patients.

## 1

## Cadre d'Orientation Stratégique Régional

## Synthèse des observations portées par le COS



Une région de forts contrastes en termes de caractéristiques physiques du territoire, socio-économiques des populations qui y vivent ou au regard de son tissu économique.

Un territoire vaste avec une faible densité de population concentrée sur le littoral et le bassin de la Garonne. Une croissance démographique dynamique et durable s'expliquant principalement par un solde migratoire positif (+50 000 habitants/an).

Une forte proportion de population âgée et de personnes dépendantes.

1/6 population en situation de pauvreté surtout dans les espaces ruraux et les villes-centres.

Une offre de soin importante (densité médecin + paramédicaux) avec un bémol sur le handicap et marquée par de fortes disparités régionales (ex : Lozère / Pyrénées orientales).

Des indicateurs de santé favorables en moyenne MAIS avec de fortes disparités territoriales.



Une ambition du COS marquée vers les personnes « vulnérables » qui tient compte des inégalités sociales et territoriales.



Une volonté de soutenir les professionnelles des soins primaires par l'émergence de dispositifs de coordination, d'aide à l'orientation et à l'information et d'appui à la gestion des cas complexes.

## Engagements de l'ARS issus du Cadre d'Orientation Stratégique (COS)

**1 - Développer la prévention, le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoces**

« Les médecins traitants et les professionnels paramédicaux verront leur place accrue et seront ainsi plus mobilisés, à la condition qu'ils disposent bien des outils adaptés (systèmes d'information partagés...), du niveau d'information nécessaire et des formations appropriées. »

**2 - Accompagner la personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé**

Approche promotion de la santé portée par les collectivités territoriales (Contrats Locaux de Santé) et l'éducation thérapeutique.

**3 - Améliorer l'organisation des services de santé pour une accessibilité renforcée**

Accessibilité renforcée à l'offre sanitaire via les différentes transformations qui l'animent, notamment l'engagement vers un rééquilibrage de l'offre sur les territoires et de l'accès aux spécialités par le développement des temps de praticiens partagés et des consultations avancées, notamment dans le cadre des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT).

Sujet majeur de la démographie médicale / guichet unique d'informations et d'orientation pour l'installation des professionnels de santé.

**4 – Renforcer la coordination des acteurs pour des prises en charge adaptées**

Importance de l'ambulatoire : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) + Hospitalisation à Domicile (HAD) ;

PTA, MAIA, Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) : plus que de la coordination, de l'intégration ;

Association des équipes des Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) et des Centres Médico Psychologiques (CMP) ;

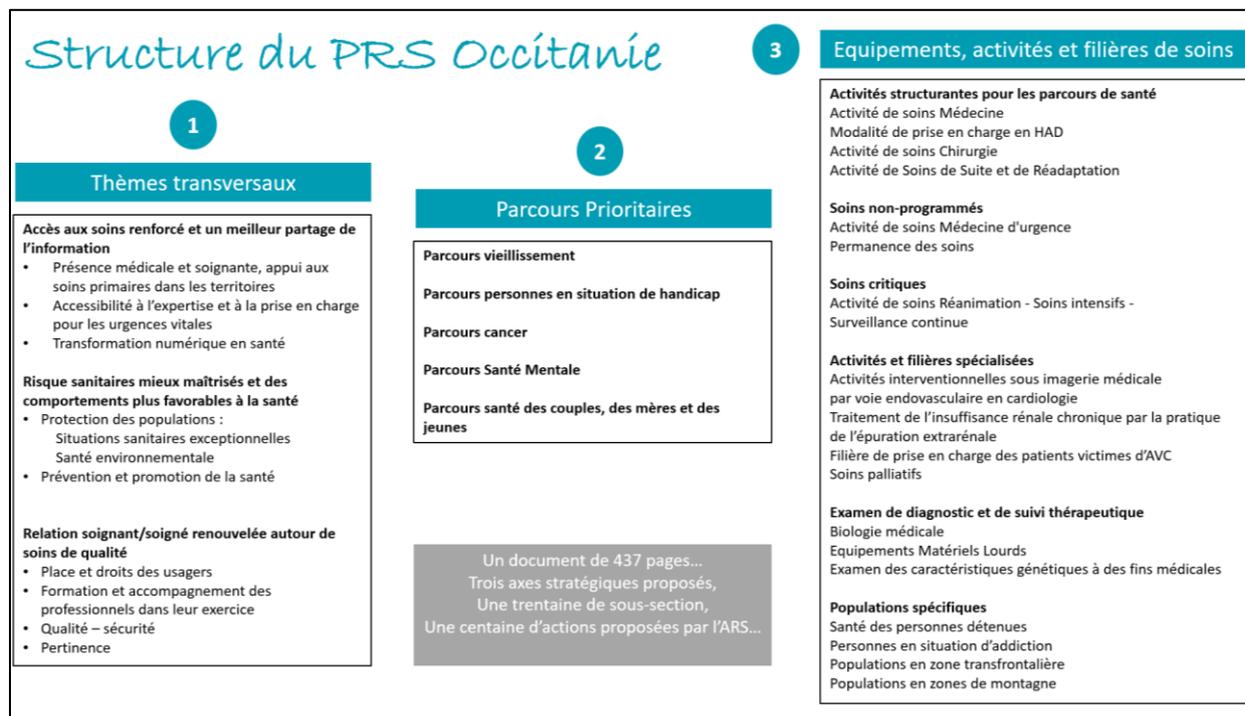
Restructuration des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP) ;

Développement du numérique en santé : télémedecine, télé expertise ;

Contexte de maîtrise des dépenses budgétaires.

**5 – Promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des accompagnements**

Accompagnement par une Structure Régionale d'Appui (SRA) (ex : poly médication).



**Les clefs de réussite / les nouveaux modes d'actions :**

- Critères précis d'évaluation
- Innovation (technique et organisationnelle)
- Accompagnement au changement et au développement des compétences professionnelles
- Coordination renforcée afin de cibler et adapter les actions
- Territorialisation des actions

**Les outils de la territorialisation :**

CLS : contrat locaux de santé  
CPTS : communautés professionnelles territoriales de santé  
GHT : groupement hospitalier de territoire  
CLSM : contrat locaux de santé mentale  
PTSM : Projets Territoriaux de Santé Mentale  
CTS : Conseils Territoriaux de Santé pour assurer la coordination

**C'est écrit dans le PRS**

Page 5 : « Des projets autour de nouvelles organisations permettant de construire et d'innover seront soutenus. **Une grande confiance sera accordée aux professionnels de santé qui s'engagent**, en particulier dans les zones où les facteurs sociaux ou géographiques ont un impact sur l'état de santé et sur le recours à la prévention et aux soins. Plus les personnes vivent dans une zone défavorisée, plus le recours au médecin généraliste est faible ; d'où la nécessité de mobiliser les professionnels libéraux auprès des publics concernés, par exemple via des permanences assurées dans les dispositifs fréquentés par ces publics [Cf. fiches PRAPS, pour les publics les plus précaires]. »

Page 7 : « Une nouvelle méthode : **faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover**. Parmi les actions à déployer : co-construire un projet d'animation et d'aménagement du territoire par les professionnels de santé, les usagers, les institutions et les élus des territoires, créer un cadre commun permettant aux professionnels de santé d'expérimenter de nouvelles organisations, évaluer la mise en place des actions, etc. »

## 3

## Projets sur lesquels l'URPS est directement mobilisée

**8 projets permettant de renforcer à l'accès aux soins et un meilleur partage de l'information :**

- Accompagner l'implantation des Maisons de Santé pluriprofessionnelles dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPPV) ;
- Assurer du temps médical et soignant via des organisations innovantes notamment l'exercice mixte ;
- Cibler les actions de prévention en soins primaires en s'appuyant sur les données de santé
- Organiser et rendre opérationnels les dispositifs d'appui aux professionnels de santé confrontés à des cas complexes ;
- Généraliser l'usage de la télémédecine pour améliorer l'accès aux soins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- Expérimenter, développer et évaluer la télésurveillance médicale et le télé suivi des patients à domicile ;
- Déployer sur chaque territoire des Services Numérique d'Appui à la Coordination (SNAC) (appel à projet) ;
- Développer la santé connectée et les applications internet des usagers en santé mentale.

**3 projets permettant une meilleure maîtrise des risques sanitaires et des comportements plus favorables à la santé :**

- Optimiser l'offre de vaccination ;
- Accompagner les adolescents diabétiques dans le suivi de leur traitement ;
- Favoriser l'implication des patients atteints d'insuffisance rénale non dialysés en leur proposant un programme d'éducation thérapeutique.

**2 projets permettant de renouveler la relation soignant-soigné autour de soins de qualité :**

- Accroître la connaissance et la compréhension des usagers concernant les prises en charges qui leur sont proposées ;
- Soutenir les dispositifs d'appui et de suivi des professionnels de santé.

**5 projets liés aux parcours prioritaires :****Vieillesse, handicap, adolescent, santé mentale, famille**

- Sécuriser la prescription médicamenteuse chez les personnes âgées polymédiquées ;
- Déployer des dispositifs et des outils facilitant l'accès aux soins des personnes en situation de handicap ;
- Étendre les équipes mobiles adolescents complexes ;
- Accentuer la collaboration entre les médecins généralistes et les équipes spécialisées de la psychiatrie ;
- Accompagner la femme enceinte en situation de vulnérabilité.

L'URPS ML Occitanie est pleinement engagée dans l'accompagnement de tout type de projet de coordination des professionnels de santé, permettant d'améliorer au quotidien l'organisation du travail des médecins libéraux et la qualité de la prise en charge de leurs patients. Les outils réglementaires créant des organisations territoriales innovantes de l'accès aux soins permettent de s'adapter aux problématiques de terrain des professionnels.

L'URPS ML Occitanie apporte au quotidien son expertise et son accompagnement technique et juridique aux médecins libéraux qui la sollicitent pour la réalisation de leurs projets d'Équipe de Soins Primaires (ESP), de MSP ou de CPTS. Il convient de souligner la participation active sur le dispositif novateur DSPP.

### Dispositif de soins partagés en psychiatrie - DSPP

Face à l'importance des problèmes de santé mentale en effectifs et dépenses, les constats sont les suivants :

- La prise en charge des épisodes dépressifs légers et modérés est essentiellement assurée par le médecin généraliste, le plus souvent seul
- L'existence d'un sur-diagnostic de la dépression et d'un sous-diagnostic de la dépression
  - Une utilisation large des antidépresseurs, conjuguée à l'absence de prise en charge de la psychothérapie (hors hospitalisation et structures publiques)
  - Une prise en charge ponctuelle des CMP, mais un recours peu utilisé par les médecins généralistes (6%).

La mise en place d'un Dispositif de soins partagés en psychiatrie permet notamment d'améliorer l'accès aux consultations de psychiatrie, d'éviter le recours inadéquat aux urgences psychiatriques et favoriser l'accès au soin le plus approprié. Il facilite le travail en réseau entre le médecin généraliste (MG), les psychiatres de ville, les psychiatres hospitaliers et surtout pose le principe d'une prise en charge partagée entre généralistes et psychiatres.

Le développement de ce dispositif de soins partagés s'inscrit dans un partenariat qui décloisonne les relations ville – hôpital. Il associe dans son fonctionnement praticiens libéraux et professionnels exerçant dans les institutions hospitalières. Il propose, par son intervention dans le soin, l'expertise d'une évaluation clinique des professionnels de santé du territoire pour construire un projet de soins personnalisé

Il ne s'agit pas de créer une nième structure de soins qui suivrait un profil de population particulière, une surspécialisation, une technique particulière. L'objectif vise à rapprocher le premier recours du généraliste d'une évaluation psychiatrique globale de la situation.

#### Principes de fonctionnement

1. Une demande de consultation psychiatrique du MG
2. Consultation(s) du patient sur le DSPP
  - Délai d'environ une 10aine de jours +/- 5j (entretien téléphonique IDE préalable)
  - Temps d'évaluation
3. Une réponse au MG
  - Appel téléphonique + courrier de réponse
  - Trajectoire de soin construite en fonction du partenariat souhaité par le MG
4. Un projet de soin personnalisé
  - Prise en charge assurée par le MG avec soutien par le DSPP: « soins partagés »
  - Ou accompagnement vers un suivi spécialisé: psychiatres libéraux, CMP, hospitalisation

C'est un dispositif de proposition - accompagnement à la constitution d'un parcours de soins et à l'établissement des coopérations nécessaires médicales et paramédicales.

En juillet 2018, l'URPS avec ses partenaires du CHU et plus largement de tous les acteurs impliqués dans le DSPP, a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt du ministère de la santé et des solidarités. L'originalité de ce projet est d'une part d'améliorer l'expérience en cours sur l'agglomération toulousaine pour lui permettre de s'implémenter sur l'ensemble de la région Occitanie. Ce projet est porté par 3 institutions de la région Occitanie : l'URPS Occitanie des médecins libéraux, le CHU de Toulouse et le CHU de Montpellier dans la part évolutive du projet. Les objectifs portés par le Dispositif de soins partagés visent à améliorer les pratiques médicales par la promotion d'échanges collaboratifs entre les praticiens de proximité et ceux de la filière psychiatrique. C'est une organisation innovante qui doit bénéficier de mesures incitatives pour accompagner cette évolution des pratiques professionnelles. Ces soins partagés décloisonnant les espaces entre la ville et l'hôpital, la proximité et l'expertise, inscrivent les délégations de tâches et même de compétences dans un contexte de pratiques collaboratives. Ces coopérations, qui vont contre la stigmatisation de la maladie mentale, amélioreront l'accès aux soins et la continuité des parcours.

### Équipe de Soins Primaires

L'Équipe de Soins Primaires est constituée par tout professionnel de santé de 1er recours et 2nd recours de ville, dont au moins un médecin généraliste et un professionnel paramédical, regroupés ou non sur un même site. Le projet concerne une mobilisation autour d'une thématique commune bénéficiant à leurs patients : comme par exemple la prise en charge de personnes vulnérables (précaires, handicapées ou atteintes de maladies chroniques ...), les soins palliatifs à domicile, la réponse aux demandes de soins non programmés aux heures d'ouverture des cabinets....

Une ESP est une forme de coordination très souple passant a minima par la transmission organisée d'informations, la facilitation de coopérations, la mise en cohérence des interventions autour des patients. Le projet d'une ESP doit préciser a minima ses objectifs, les membres de l'ESP, les modalités de travail pluriprofessionnel (réunions, protocoles, système d'information partagé, messagerie sécurisée...), les modalités d'évaluation. Ce projet est transmis à l'ARS et sera à l'origine d'une contractualisation entre l'ARS et l'ESP.

### Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

Le regroupement de professionnels de santé dans les Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP), est un axe important de la stratégie nationale de santé. L'URPS ML Occitanie réalise au quotidien un accompagnement technique et juridique des équipes de terrain.

La généralisation des forfaits d'activité pour les MSP, les nouveaux modes de rémunération, permettent aujourd'hui de pérenniser le financement des activités innovantes dans ces structures comme la coordination de soins ou la prévention. L'URPS ML Occitanie travaille sur la mise en œuvre d'une file active d'une vingtaine de MSP.

**Comités départementaux** : Un travail de fond est réalisé aujourd'hui par l'URPS ML Occitanie pour centraliser les informations aidant aux travaux des Comités départementaux des MSP. L'URPS ML Occitanie a réussi à être représentée à l'ensemble des 19 réunions réalisées en mars et septembre 2018 en amont des Comités régionaux, et a permis de mettre en lumière l'expertise des médecins sur tous les dossiers présentés sur les territoires.

**Comités régionaux** : l'URPS ML Occitanie était présente aux deux réunions d'avril et octobre 2018. De plus, elle apporte une expertise sur l'ensemble des dossiers présentés en lien avec les réunions départementales. Une harmonisation de l'expertise apportée sur les dossiers se fait par les travaux en interne de la Commission MSP et Soins Primaires qui se réunit systématiquement en amont des Comités régionaux.

**Participation et formation des élus :**

- Participation et formation des élus à la journée organisée par la Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé (FORMS) le 7 avril 2018 à Palavas-Les-Flots ;
- Participation et formation des élus aux journées annuelles de la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé (FFMPS), en mars 2018 à Nantes.

**Commission MSP et soins primaires** : 9 réunions de la Commission MSP et Soins Primaires ont eu lieu en 2018, dont 6 concernant directement les travaux importants d'analyse des MSP de la Région réalisés par une structure indépendante, dont les conclusions vont être présentées courant 2019.

**Accompagnement juridique et technique** ponctuel d'une dizaine de projets sur l'année 2018.

### Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ont été créées pour transformer les logiques de prise en charge médicale des patients et des populations et améliorer la coordination des professionnels de santé. L'URPS des médecins libéraux souhaite s'impliquer légitimement aux côtés de l'ARS sur la mise en place de ce dispositif. L'objectif est de travailler ensemble au sein des territoires en assurant une meilleure coordination dans les actions et en structurant des parcours de santé.

L'instruction de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) du 2 décembre 2016 précise que « ces projets émanent avant tout des initiatives des professionnels de santé » et nous en sommes parfaitement conscients.

Cette instruction confirme également « le rôle essentiel de l'ARS pour faciliter l'élaboration des projets et accompagner les porteurs de projets. Cette facilitation peut revêtir différentes formes et n'est pas uniquement financière. Il appartient aux ARS de jouer pleinement ce rôle d'accompagnement et de conseil auprès des professionnels de santé. Cette aide peut concrètement se traduire par la mise à disposition d'éléments de diagnostic territorial, d'un appui à la formalisation des projets, d'une mise en relation avec d'autres acteurs... » et d'ajouter que « l'ARS peut prendre, en lien avec les représentants des URPS, des initiatives pour susciter la création de CPTS ».

C'est dans cet esprit qu'un projet a été construit, permettant de susciter des initiatives pour la création des CPTS mais également pour aider de manière opérationnelle à leur mise en place. Vous en trouverez jointe une présentation synthétique.

### Synthèse du projet d'accompagnement au déploiement du dispositif CPTS

#### Contexte

**Dispositif issu de la Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016.**

Texte de référence : Instruction de la DGOS du 2 décembre 2016.

**Outil souple et adaptatif :**

- Initié par des professionnels ;
- Regroupe équipe(s) de soins primaires, et/ou acteur(s) de soins du second recours, et/ou acteur(s) médico-sociaux et sociaux ;
- Volonté de travailler ensemble au sein d'un territoire donné en assurant une meilleure coordination dans les actions et en améliorant la structuration des parcours de santé.

**Quatre grands impératifs :**

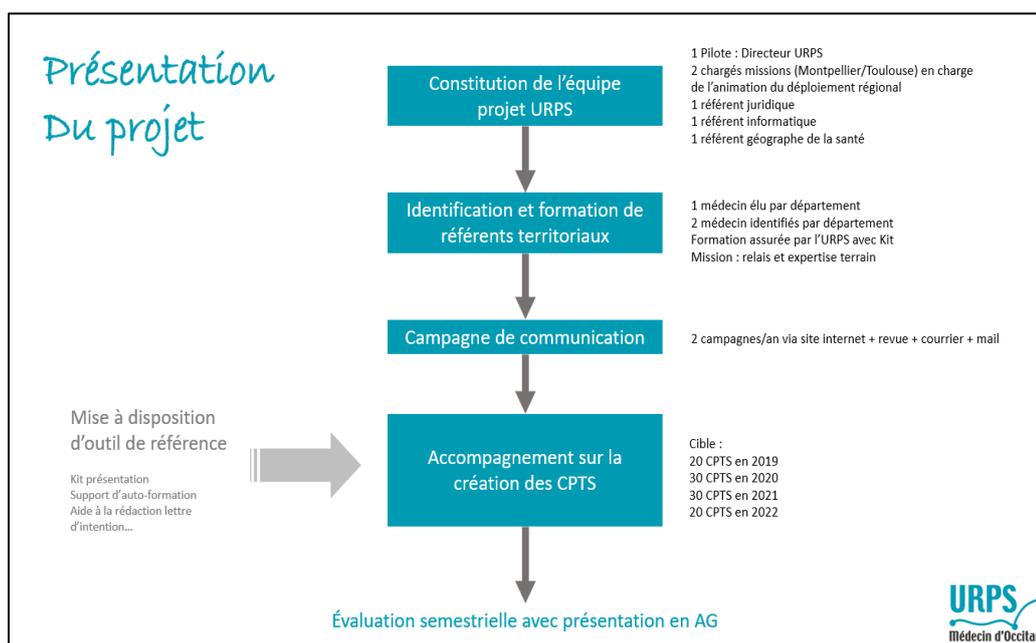
- L'élaboration d'un projet de santé fondé sur une analyse de la population du territoire ;
- Une composition et un fonctionnement interprofessionnels ;
- L'utilisation des outils « socles » de la coordination (dossier médical partagé, messagerie sécurisée notamment) ;
- La garantie progressive et cadencée d'un certain nombre d'attendus, exprimée dans le cadre du contrat avec l'ARS.

**Par principe, la création des CPTS émane des professionnels de santé. En cas de besoins identifiés par l'ARS, celle-ci peut initier la création d'une CPTS. Porte-parole de la médecine libérale, l'URPS doit être identifiée comme le promoteur principal sur la mise en œuvre de ce dispositif afin de répondre aux attendus des libéraux en collaboration avec les acteurs des territoires.**

**Objectif du projet**

- Structurer l'action de l'URPS au service des acteurs libéraux du territoire en coordination avec les autres partenaires ;
- Piloter le déploiement des CPTS sur le territoire ;
- Fournir une aide pratique aux médecins libéraux notamment sur la formalisation des projets.

**L'année 2018 a marqué une accélération dans l'accompagnement de ces projets par l'URPS ML Occitanie. Un suivi des projets est réalisé de façon hebdomadaire par l'équipe administrative de l'URPS ML Occitanie. Une montée en charge importante des projets suivis est en cours, avec pour fin 2018 une dizaine de projets accompagnés.**





# Section III

## Communication & outils aux services des médecins d'Occitanie

## 1 Nouveau site Internet

En 2018, un nouveau site internet comportant un accès intranet a été créé par un prestataire et alimenté par l'URPS qui a procédé à un tri et classement de l'ensemble des documents de sa base de données. Ce site a été présenté en Assemblée Générale le 15 décembre 2018. Il s'adresse essentiellement aux médecins libéraux mais également à l'ensemble des acteurs de la santé (professionnels de santé, institutionnels, usagers). Il est directement accessible via le lien suivant : <http://www.medecin-occitanie.org/urps-occitanie>

Le site internet de l'URPS ML Occitanie permet aux professionnels de santé d'obtenir des informations sur les événements qui ont eu lieu ou à venir, d'être informés des dernières parutions en lien avec la médecine libérale, et d'être sensibilisés aux nouveaux enjeux du domaine de la santé et aux nouvelles orientations des stratégies de santé (Ma santé 2022, PRS...). L'URPS procède pour cela à une revue de presse quotidienne, ainsi qu'à des interviews régulières des élus et de la présidence de l'URPS ML Occitanie, via notamment un prestataire journaliste.

L'URPS permet également à l'ensemble des professionnels de santé, par un accès grand public sur son site internet, de s'approprier les outils créés par l'URPS destinés à les aider dans la mise en œuvre opérationnelle de nouvelles organisations, telles que les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ou la télémédecine.

Le site de l'URPS ML Occitanie comporte ainsi une partie internet (WEB), visible par le grand public, permettant de prendre connaissance des dernières actualités en lien avec la santé et l'exercice de la médecine libérale, de la législation médicale et recommandations, du fonctionnement de l'union, des bulletins de l'URPS, et de certains services développés par l'URPS comme « Trouver un remplaçant ».

Le site comporte également une partie intranet, accessible uniquement aux élus de l'URPS ML Occitanie. Cet intranet leur permet d'accéder à un annuaire répertoriant l'ensemble des élus, médecins libéraux et partenaires de la région Occitanie, ainsi qu'à l'annuaire de l'URPS (réunions planifiées, convocations et documents joints). L'intranet leur donne également accès à la base de données de l'URPS (ordres du jour, comptes rendus et PV des instances internes, comptes rendus et diaporamas des représentations externes, échanges institutionnels, dispositifs à l'initiative de l'union comme les CPTS, le Dispositif de soins partagés en psychiatrie ou l'application CORMÉDAL).

### URPS ML Occitanie

#### Site INTERNET

**Rubrique ACTUALITES**

- **L'essentiel de l'actualité** : support de la ligne éditoriale/ politique de l'URPS (2/mois)
- **En bref** : actualité centrée Occitanie
- **Travaux de l'URPS** : synthèse des travaux par les commissions (3 commissions/mois)
- **Point de vue** : un professionnel sur une thématique (2/mois)
- **Vidéo** : internes et externes (2/mois)
- **Audio** : bande son 1 mn (2/mois)
- **La lettre du Président** : prise de position

**Rubrique DOCUMENTION**

- **Législation médicale** : entrées thématiques
- **Information générale** : entrées thématiques
- **Bulletins** : accès aux bulletins URPS

**Rubrique SERVICE**

- **Contact** : formulaire de prise de contact
- **Cellule Innovation** : CTPS
- **Remplacement** : accès
- **Annuaire** : permet d'accéder à l'annuaire médecins
- **Vos applications** : accès [comedal](#), [entractes](#), [aidediag](#)...

**Accès Elus**  
Espace sécurisé permettant d'accéder à l'intranet

**Page d'accueil**  
Accès directs aux nouveaux articles

### URPS ML Occitanie

#### Site INTRANET

**Accès Elus**

**Annuaire des élus**

Annuaire institutionnel + médecins

*En cours de mise à jour*

**Base de données INTRANET**

Instances internes  
Echanges institutionnels  
Représentations externes  
Initiatives de l'Union  
Sacoches (boîtes à outils)

*En cours de mise à jour*

**AGENDA**

Permet d'accéder à la planification d'une réunion + document

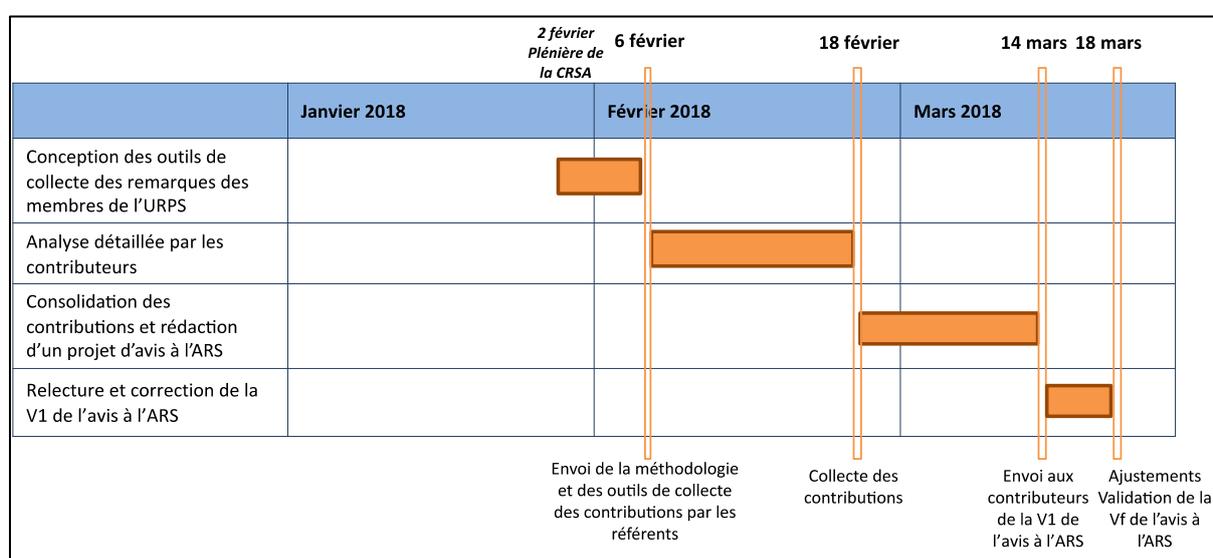
*A jour à compter du 17 décembre 2018*

Deux séminaires internes à l'URPS se sont déroulés afin de permettre la rédaction d'un avis posé par l'URPS à destination de l'ARS :

- Le 20 janvier 2018
- Le 18 mars 2018.

La méthodologie de travail a été la suivante :

- Rappeler la structure et le contenu du projet de PRS ;
- Définir les principes constructeurs de la réponse des membres de l'URPS ;
- Valider la méthode d'analyse du projet de PRS ;
- Déterminer le format de restitution de l'avis à l'ARS ;
- Réaliser une première analyse des éléments du projet de PRS.



Forte réactivité de la part des membres de l'URPS :

- Environ 60 professionnels de santé sollicités / 23 contributeurs (un taux de réactivité de plus de 35 %).
- Plus de 70 % des réponses recueillies par le portail internet.

Des avis d'ordre général sur les éléments du PRS et des avis spécifiques sur les projets structurants du Schéma Régional de Santé (SRS) ont été recueillis :

- Sur un ensemble de 47 projets structurants dans les 8 thèmes transversaux (SRS), des avis et propositions à 30 projets ont été apportés.
- Sur un ensemble de 30 projets structurants dans les 5 parcours de santé (SRS), 32 avis et propositions ont été apportés.

## **SAMEDI 2 JUIN 2018 - 7èmes RENCONTRES DE LA GRANDE-MOTTE - AVENIR DES RELATIONS VILLE-HOPITAL**

Interventions :

La directrice de l'ARS, Madame Monique Cavalier, malgré les obsèques du Docteur Alain Corvez à qui nous tenons encore à rendre hommage, a ouvert les débats. Qu'elle soit ici remerciée de sa présence dans ces circonstances difficiles et d'avoir permis de lancer les débats.

Présentation du diagnostic territorial des relations ville-hôpital en Occitanie réalisé conjointement par la Fédération Hospitalière de France et l'URPS Médecins Libéraux, accompagné par la société ACSANTIS.

### **Première table ronde – Présidée par Pascal DELUBAC, Président de la Fédération de l'Hospitalisation Privée Occitanie (FHP).**

#### **Entre continuité des soins et permanence des soins, constats sur le recours aux services d'urgence.**

En France, le nombre de passage aux urgences a augmenté de plus de 50% entre 2000 et 2015. Les taux élevés de recours aux urgences non suivis d'hospitalisations interrogent sur l'accessibilité aux services de soins ambulatoires et, plus largement, sur l'efficacité de l'organisation des soins et de la relation ville-hôpital.

En effet, cette augmentation régulière du recours aux services d'urgence est une source régulière de tension pour les établissements de santé et interroge sur les améliorations à apporter à l'organisation de la médecine de premier recours qui doit répondre à la problématique de l'accès aux soins.

Quelle est cette réalité aujourd'hui en Occitanie ? Comment les acteurs régionaux appréhendent les inégalités de notre territoire en termes d'accès aux soins ? Quelles sont les évolutions nécessaires souhaitées ?

### **Deuxième table ronde – Présidée par François CHOLLET, Président de la Fédération Hospitalière de France Occitanie (FHF).**

#### **Perspectives des parcours de soins pour une amélioration des relations ville-hôpital.**

L'amélioration des liens entre la ville et l'hôpital apparaît aujourd'hui comme une nécessité pour construire de façon efficiente des parcours de soins adaptés aux besoins de la population et pour lutter contre la raréfaction de l'offre de soins sur certains territoires.

Les évolutions nécessaires à l'amélioration du lien ville-hôpital constituent autant de leviers de changement en interne des organisations, et pose la question de l'évolution des modèles économiques pour inciter à ces changements.

Afin de surmonter les méconnaissances qui persistent entre les secteurs hospitalier et ambulatoire, et réduire les inégalités territoriales, le déploiement d'outils adaptés, notamment numériques, est l'une des solutions à privilégier.

Quelles sont les exemples de solutions apportés par les acteurs en Occitanie ? Comment ce lien ville-hôpital se construit et évolue aujourd'hui sur notre territoire ? Quels sont les modèles novateurs à développer ?

## SAMEDI 6 OCTOBRE 2018 - PERSPECTIVES ET INNOVATIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ FRANÇAIS

Notre système de santé est à bout de souffle. Le manque d'innovation dans l'organisation des soins en est une des raisons.

Heureusement pour la médecine libérale, des opportunités existent, qu'il s'agisse de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) se proposant de financer la coordination interprofessionnelle ou bien de l'Article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018 finançant l'ingénierie de projets innovants.

Afin d'imaginer, ensemble, des nouveaux modes d'organisations souples et adaptés aux contextes locaux, loin d'un système unique s'imposant à tous et partout, nous vous proposons une réflexion sur les innovations dans les pays culturellement proches du notre, grâce des intervenants nationaux renommés dans leur domaine.

Interventions :

**Mr Dominique PON : « Le Numérique dans la Médecine du Futur ».**

Directeur de la Clinique Pasteur de Toulouse

Président de Santé Cité

Nommé par Agnès Buzyn pour piloter le chantier numérique de la Stratégie de transformation du système de santé.

**Mme Natacha LEMAIRE : « Expériences étrangères de coordination des soins : les Accountable Care Organizations de Medicare aux Etats-Unis ».**

Secrétariat Général des Ministères sociaux et Rapporteur général du Conseil Stratégique de l'Innovation en santé (article 51 du PLFSS).

**Mr Joseph TEDESCO : « Les innovations dans différentes organisations de l'Obamacare ».**

Directeur général du Centre National d'Expertise Hospitalière (CNEH).

**Mme Amélie BAGES : « Innovation dans les New Care Models Anglais ».**

Responsable des opérations, NHS England, Programme de Santé Mentale.

**Mr Frédéric BIZARD « Du passé aux possibilités d'avenir ».**

Économiste de la Santé, Chercheur-Professeur à Sciences Po Paris et autres universités dont L'École supérieure de commerce de Paris

Expert auprès du Sénat pour les questions de protection sociale

Expert reconnu du secteur de la santé auprès de gouvernements étrangers

Fondateur de « L'Institut Santé ».



Né en 2017, le bulletin de l'URPS : « Médecin d'Occitanie » permet, au-delà de la diffusion de l'information sur l'actualité régionale, de soutenir des réseaux. Quatre numéros ont été distribués aux 12 000 médecins libéraux de la région.

AU SOMMAIRE	
Page 3 EDITO du président	
ACTUALITÉS	
Page 4 La chirurgie ambulatoire	
Page 5 Fusions et vaccinations	
Page 6 Les déchets médicaux	
Page 7 Soutien à l'innovation	
Page 8 Le bal des acronymes	
DOSSIER LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE	
Pages 9 à 12 La démographie des généralistes	
Page 13 La démographie des spécialistes	
Page 14 Le zonage	
Page 15 L'avis du maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc	
ENGAGEMENT	
Page 16 à 17 Réussir les CPTS	
DÉCRYPTAGE	
Page 18 Réseaux de périnatalité	
Page 19 Les relations Hôpital/Médecins de ville	
Page 20 Soutien à l'innovation	
<b>MÉDECIN D'OCCITANIE N° 4 - JANVIER 2018</b>	

AU SOMMAIRE	
Page 3 EDITO du président	
ACTUALITÉS	
Page 4 : PRS 2 : Les médecins attendent la prise en compte de leurs propositions par l'ARS	
Page 5 Les 7 <sup>es</sup> rencontres de la Grande motte	
Page 6 Une structure régionale d'appui chasse l'autre	
Page 7 Les médecins ne sont pas emballés par le DMP	
Page 8 Des protocoles de coopération passés à la loupe	
DOSSIER L'AVENIR DES RELATIONS VILLE/HÔPITAL	
Pages 9 à 13 Libéraux et hospitaliers doivent apprendre à travailler ensemble !	
Page 14 et 15 Où commence le vrai débat sur la PDSA ?	
DÉCRYPTAGE	
Page 16 à 17 L'URPS, un incubateur performant des solutions numériques de la santé	
GRANDS TÉMOINS	
Page 18 Entretien avec Philippe Saurel, maire de Montpellier	
Page 19 L'avis de Carole Delga présidente de région	
<b>MÉDECIN D'OCCITANIE N° 5 - AVRIL 2018</b>	

## AU SOMMAIRE

**Page 3**  
ÉDITO du président : "Après les Rencontres"

**GRAND TÉMOIN**  
**Page 4 :** Entretien avec Karine Traval Michelet, maire de Colomiers

**ACTUALITÉS**  
**Page 5** Le PRS 2 est adopté  
**Page 6** Le comité stratégique de la santé mentale  
Un accord passé avec les radiologues

**DOSSIER LES 7<sup>ES</sup> RENCONTRES DE LA GRANDE MOTTE**  
**Pages 7 à 13** Ville-hôpital : l'ancien monde va-t-il laisser la place à un nouveau ?  
**Page 8** La consommation de l'urgence.  
**Page 9** Et si demain les médecins et les hospitaliers  
**Page 10** Ile-de-France : les leçons d'un partenariat réussi  
**Page 12** La place du numérique dans les parcours de soins  
**Page 13** Crainte de la faute, mais sauvegarde de la liberté de jugement du médecin

**DÉCRYPTAGE**  
**Pages 14 et 17** La refonte du site internet  
Les applications à disposition des médecins

**FOCUS**  
**Pages 17 à 18** À la rencontre des élus des territoires  
**Page 20** Le dispositif digital (Publicité)








**MÉDECIN D'OCCITANIE N° 6 - JUILLET 2018**

## AU SOMMAIRE

**Page 3 :**

ÉDITO du président : Demain, les nouveaux médecins

**ACTUALITÉS**  
**Page 4-5:** Innovation santé : des exemples venus de l'étranger  
**Pages 5 :** Les services offerts par le Site Internet URPS  
**Page 6 :** Dépister l'insuffisance cardiaque

**DÉCRYPTAGE**  
**Pages 7 à 10 :** MSP d'Occitanie : arrêts sur images

**DOSSIER**  
**LA RELÈVE MÉDICALE : LE MÉDECIN NOUVEAU ARRIVE**  
**Pages 11 à 15 :** la relève médicale

**FOCUS**  
**Pages 16-17 :** Le zonage vu par l'ARS : sans consultation !

**GRAND TÉMOIN**  
**Pages 18-19 :** Michel Davila, Directeur de la CPAM de Haute-Garonne








**MÉDECIN D'OCCITANIE N° 7 - OCTOBRE 2018**

## 4

## La participation aux congrès, séminaires et forums

L'URPS ML Occitanie soutient les initiatives permettant de mettre en avant l'installation en médecine libérale et de faciliter l'exercice coordonné dans la pratique médicale. Les élus tiennent à être présents, voire à présenter des thèmes lors de tables rondes ou de séminaires.

Listes des évènements :

- 20 janvier 2018 : Séminaire Projet Régional de Santé à Carcassonne ;
- 18 mars 2018 : Séminaire de Restitution Projet Régional de Santé en visioconférence ;
- 2 juin 2018 : 7èmes Rencontres de La Grande-Motte - Avenir des relations ville-hôpital ;
- Du 30 au 31 août 2018 - Les Rencontres de la Baule – Qualité en santé ;
- 15 septembre 2018 - Les Régionales de la Médecine Générale 2018 à Toulouse – Pour une médecine générale au cœur des soins primaires ;
- Du 5 au 7 avril 2018 – 12<sup>ème</sup> Congrès Médecine Générale France à Paris – La spécialité Médecine Générale au travers des champs du soin, de la formation et de la recherche ;
- 6 octobre 2018 – Séminaire Innovations en santé à Toulouse – Perspectives et innovations du système de santé Français ;
- Du 21 au 23 novembre 2018 – 18<sup>ème</sup> Congrès National du Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE) à Tours – Exercer et enseigner la médecine générale.



**Support d'autoformation à destination des professionnels souhaitant s'investir sur un projet CPTS Avec bande son**

**Remarques liminaires**

Objectif : Vous permettre sur une courte séquence de vous approprier le dispositif issu de la loi de modernisation de notre système de santé : les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Ce support d'auto-formation est conçu en quatre parties :

- Une présentation générale du dispositif
- La présentation de la démarche à mettre en œuvre pour créer une CPTS
- Un focus sur le financement
- Une synthèse du dispositif

**Outil d'aide à la rédaction d'une lettre d'intention à destination de l'ARS**

**Communauté Professionnelle Territoriale de Santé**  
**Lettre d'intention**

Objet de la lettre : [Form to be filled]

Coordonnées de la CPTS : [Form to be filled]

Professionnels adhérents ou futurs adhérents de la CPTS	Nombre	Spécialité	Statut	Libre praticien	Statut	Partenariat
Medecin						
Infirmier						
Pharmacien						
Psychologue						

**Outil d'aide à la rédaction d'un diagnostic territorial**

**Étape 1. Poser le cadre de travail**

Pour un bon départ à tout diagnostic, quelques préconisations sont indispensables :

1. Décrire la commande
2. Définir le périmètre
3. Stabiliser le cadre de travail

1) DÉCRIRE LA COMMANDE

- POURQUOI aller-vous réaliser ce diagnostic de territoire ?
- Qui est à l'initiative ? Qui est la commanditaire ? D'où ? d'une commande interne ? Externe ? D'un particulier ? D'un Français ?
- POURQUOI aller-vous réaliser ce diagnostic de territoire ?
- Quel est son objectif ? Où agit-on sur ce territoire ?
- Quels sont les acteurs/motivateurs éventuels qui ont conduit à la réalisation du diagnostic de territoire ? Dans quel contexte se déroule le diagnostic ? Existence d'un point de tension et/ou de vigilance ?

**Outil d'aide à la création d'une association loi 1901 dans le cadre d'un projet de CPTS**

**Création d'une association dans le cadre d'un projet de Communauté Professionnelle de Territoire de Santé**

Introduction

Le projet de loi de modernisation de notre système de santé, en créant des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), vise à améliorer la coordination et la coopération entre les professionnels de santé et à renforcer la proximité des soins.

Le projet de loi de modernisation de notre système de santé, en créant des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), vise à améliorer la coordination et la coopération entre les professionnels de santé et à renforcer la proximité des soins.

Le projet de loi de modernisation de notre système de santé, en créant des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), vise à améliorer la coordination et la coopération entre les professionnels de santé et à renforcer la proximité des soins.



interprofessionnelle ou bien de l'Article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale finançant l'ingénierie de projets innovants.

Afin d'imaginer de nouveaux modes d'organisations souples et adaptés aux contextes locaux, loin d'un système unique s'imposant à tous et partout, l'URPS initie une réflexion sur les innovations dans les pays culturellement proches de la France en invitant des intervenants nationaux renommés dans leur domaine.

Avec l'ambition d'une réflexion autour de « L'Innovation en Occitanie », la commission « Innovations Santé » propose à tous les médecins libéraux de venir échanger et débattre sur les systèmes de santé face à la réalité de nos territoires.

**Le 12 décembre 2018 - Les Unions Régionales des Professionnels de Santé Libéraux d'Occitanie appuient la création du Centre Régional de Dépistage des Cancers d'Occitanie.**

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé Libéraux d'Occitanie (URPS) ont participé activement à la constitution du Centre Régional de Dépistage des Cancers d'Occitanie.

Cette nouvelle entité aura en charge, sous la présidence du Professeur Pierre Mares, dès début 2019, la poursuite et l'amélioration de la prévention des trois cancers concernés par le dépistage : le cancer du sein de la femme, le cancer du col de l'utérus, le cancer colorectal.

Les URPS d'Occitanie souhaitent que cette structure permette de répondre à l'enjeu du dépistage au service des patient-e-s et d'atteindre les objectifs utiles à une action efficace de prévention et de santé publique. Elles s'investiront pour accompagner et enrichir les actions collectives, élaborées en commun.

Les URPS d'Occitanie sont attachées à une organisation qui permette une réponse de proximité adaptée au territoire et à la population.



# Section IV

## Focus sur les actions clefs

## 1

## Rencontres institutionnelles et démarches partenariales

L'URPS ML Occitanie est sollicitée régulièrement par des institutionnels, par voie réglementaire (décrets, arrêtés, ordonnances ou circulaires) et par des partenaires acteurs de santé. A noter une invitation spécifique de la Directrice Générale de l'ARS, Madame Monique Cavalier pour un échange avec le Président de l'URPS le 6 avril 2018.

### **CODAMUPS – Comités Départementaux d'Aide Médicale d'Urgence, de Permanence des Soins et de Transports Sanitaires**

4 titulaires, supplés le cas échéant par 4 autres élus, doivent siéger dans chaque comité. En 2018, 15 réunions ont eu lieu au total sur l'ensemble des comités, avec 48 médecins libéraux engagés dans ces comités, élus ou non élus. Ils ont plus spécifiquement été sollicités dans le cadre de la consultation réglementaire sur le nouveau cahier des charges de la PDSA.

### **MAIA - Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie**

Les MAIA associent tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants grâce à l'intégration des services d'aide et de soins. L'intégration conduit tous les acteurs à coconstruire leurs moyens d'action, leurs outils collaboratifs, et in fine à partager les actions elles-mêmes et la responsabilité de leur conduite. Les MAIA sont déclinées par bassin de santé et s'organisent autour de Tables de Concertation Stratégique et Tables de Concertation Tactique, auxquelles participent les médecins libéraux élus de l'URPS ML. Certaines réunions concernent la mise en place d'un guichet intégré.

En 2018, les élus ont été sollicités 62 fois pour participer à 11 tables stratégiques, 35 tables tactiques, 13 groupes de travail tel que guichet intégré et 3 journées d'échanges.

Une étude a été réalisée en Haute-Garonne concernant la santé des personnes âgées pour connaître les « besoins et attentes des médecins généralistes », étude réalisée auprès de 134 médecins du département.

Les résultats ont été présentés en octobre 2018 par la MAIA de la Haute-Garonne, et ils révèlent que 68% des médecins généralistes expriment un manque d'informations sur les services d'aide et de soins et 56% mettent en exergue des problèmes de coordination entre la médecine de ville et l'hôpital.

### **Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie - CRSA**

La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie est le lieu régional d'expressions des acteurs de la santé.

L'URPS ML Occitanie a des sièges au sein de la conférence et de ses différentes commissions. Le Dr Maurice Bensoussan, président de l'URPS ML Occitanie, est vice-président de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins (COSOS) et membre de la Commission Permanente.

Cette conférence se décline en plusieurs sessions : la commission plénière qui réunit l'ensemble des membres, la commission permanente, équivalente d'un conseil d'administration puis les quatre commissions spécialisées (Organisation des soins, Prévention, Médicosocial, Droits des usagers).

L'URPS ML Occitanie est fédératrice de l'ensemble des URPS de la région pour assurer une représentation de tous au sein de cette conférence.

L'URPS ML Occitanie organise régulièrement des rencontres entre toutes les Unions Régionales des Professionnels de Santé de la région. Ces rencontres sont le moment de travaux de préparation pour les plénières ou les COSOS, mais également un moment de partage d'expériences et de projets, notamment en 2018 sur les thématiques des nouvelles organisations territoriales telles que les CPTS.

### Réseaux de santé

Les élus de l'URPS ML Occitanie sont missionnés pour participer aux travaux des réseaux de santé, et représenter la médecine libérale dans ces organisations qui peuvent avoir parfois une vision hospitalo-centrée méconnaissant la réalité de terrain des soins.

L'URPS ML Occitanie est devenue membre en janvier 2018 de la Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie (FERREPSY) qui a pour rôle de fédérer autour de plusieurs axes :

- Initier, encourager et fédérer les activités de recherche en psychiatrie et santé mentale ;
- Dynamiser et favoriser les échanges de pratique ;
- Promouvoir l'amélioration de la qualité des soins ;
- Promouvoir la formation en psychiatrie et santé mentale.

L'URPS déplore toutefois la difficulté de la FERREPSY à quitter le modèle de pratiques purement hospitalières et l'invite à évoluer par les coopérations attendues pour le PTSM. Elle reste donc attentive aux respects des ambitions initiales qui ne peuvent se limiter à la simple intégration formelle des pratiques libérales.

En actualité 2018, le 26 mars, l'association efFORMip s'est réunie en Assemblée Générale extraordinaire afin d'adopter ses nouveaux statuts. L'URPS a accompagné efFORMip pour cette année, et va renouveler cet engagement, pour le financement des 250 consultations de prescription d'activité physique et d'inclusion dans le programme proposé par l'association.

Il est à noter que l'URPS ML Occitanie a travaillé activement au rapprochement des réseaux des anciennes régions dans le respect des identités de chacun, notamment cette année dans le cadre de la fusion des deux fédérations des réseaux Résod'Oc et Résomip qui a eu lieu le 24 septembre 2018 avec la création de Réso Occitanie. Le Docteur Michel Combier, Secrétaire Général de l'URPS, en est le Secrétaire.

En décembre 2017, l'association Onco Occitanie, fruit de la fusion entre Onco MIP et Onco LR, est créée. L'URPS ML Occitanie a toujours été un acteur impliqué dans les réseaux oncologiques des anciennes régions. Aujourd'hui, sont membres du Bureau les élus URPS suivants : le Dr Marie-Josée Renaudie, en qualité de Secrétaire Adjoint, et le Dr Pierre Dalbiès.

Le 13 décembre 2018, le GIP DOC 82 a réuni son Conseil d'administration en présence d'un élu de l'URPS ML Occitanie pour réaliser sa dissolution dans la perspective de la création d'une instance régionale sur le dépistage, à laquelle l'URPS participera.

Ce sont 64 présences de l'URPS ML Occitanie au sein des réseaux, avec un temps de travail moyenné de 2 heures, soit 128 heures annuelles consacrées aux réseaux de santé.

### Relations avec la FHF

Dans le cadre de leurs missions et en cohérence avec les orientations nationales du Ministère (Stratégie Nationale de Santé) et régionale de l'ARS, la Fédération Hospitalière de France (FHF) Occitanie et l'URPS Médecins Libéraux Occitanie ont signé une convention pour asseoir les relations Médecine de Ville - Hôpital sur un projet concret d'amélioration de notre système de santé et de la réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins.

Cette convention permet d'accompagner les Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT), volontaires et les professionnels libéraux volontaires dans l'exercice de leur responsabilité territoriale et populationnelle au travers de la modélisation et de l'organisation des relations entre l'hospitalisation publique et les acteurs de santé du premier recours (relations ville-hôpital), voire du second recours.

Une mission relative aux travaux prospectifs sur l'évolution de l'organisation des relations ville-hôpital en Occitanie a été lancée le 17 janvier 2018 associant les médecins libéraux et l'hospitalisation publique. La direction et la supervision de l'étude a été assurée par le Docteur Dominique DEPINOY, médecin généraliste et Président d'ACSANTIS.

#### **Objectifs du projet :**

- Réaliser un diagnostic, à l'échelle régionale, des relations existantes entre professionnels de santé hospitaliers et professionnels de santé de ville et libéraux. Ce diagnostic n'aura pas vocation à l'exhaustivité ni à se substituer à d'autres travaux conduits sur les problématiques de santé par les différents acteurs de la région, mais bien à recueillir les données disponibles, à les recouper et à les qualifier sous l'angle des relations entre ville et hôpital.
- Proposer des éléments de modélisation des relations entre ville et hôpital, incluant des modèles-types ou modèles cibles d'organisation caractéristiques des pratiques mises en place en Occitanie et sur d'autres parties du territoire national.
- Accompagner les trois territoires volontaires dans l'identification, l'appropriation et l'adaptation à leurs spécificités propres du ou des modèles-cibles identifiés au préalable.

Dans un premier temps, un diagnostic régional commun a été réalisé par l'URPS ML et la FHF en avril 2018. Sur cette base de travail, des plans d'actions expérimentaux ont été mis en œuvre en octobre 2018 sur différents territoires, sur le territoire du GHT Ouest audois et celui du GHT Est Hérault Sud Aveyron et du Tarn et Garonne.

Certains parcours de santé sont choisis selon ces territoires afin de les outiller prioritairement, à travers l'établissement de dispositifs de soins partagés, au service de la population mais aussi pour catalyser les énergies présentes. Les actions prioritaires suivantes ont notamment été élaborées :

- Ouest Audois (20 septembre 2018) : mise en place d'un comité ville/hôpital, la prise en charge d'un parcours en cancérologie dans le cadre d'une relation Ville Ville-Hôpital,
- Est Hérault Sud Aveyron (3 octobre 2018) : la réplique du DSPP sur le territoire CHU et la pédopsychiatrie comme projet porteur d'un nouveau lien ville-hôpital en s'appuyant sur l'expérience Toulousaine,

La déclinaison de ces actions se traduit de manière concrète, notamment par la mise en œuvre d'un programme d'impulsion sur le territoire permettant la mise en place d'un dispositif de soins partagés en pédopsychiatrie dans la région de Montpellier, qui a été signé entre la FHF Occitanie, l'URPS Médecins d'Occitanie et le CHU de Montpellier permettant le renforcement du lien ville/hôpital.

#### **Les Fédérations**

L'URPS est impliquée avec les Fédérations sur l'organisation des soins en région.

Le Président de l'URPS ML Occitanie participe et apporte son expertise aux réunions des comités de fédérations organisées par l'ARS.

## Facultés de médecine

L'URPS ML Occitanie est un partenaire des facultés de médecine.

Présente à chaque congrès organisé par les facultés de médecine de Toulouse et de Montpellier, mais aussi au sein des commissions de subdivision qui attribuent le nombre de postes en internat, l'URPS ML Occitanie accompagne les jeunes internes pour présenter l'exercice libéral (intervention du Président de l'URPS au côté d'autres élus lors de colloques) et les accompagner dans leur exercice. Il est à noter le projet de maîtrise de stages chez les médecins libéraux en dehors de la seule médecine générale. C'est un moyen de réussir le virage vers les nouvelles organisations sanitaires.

## Dispositif de Soins Partagés en Psychiatrie

Le projet Dispositif de Soins Partagés en Psychiatrie (DSPP) s'est poursuivi en 2018 en Occitanie. Pour le bilan du 1<sup>er</sup> semestre 2018, 319 nouvelles demandes ont été effectuées, soit une moyenne de 2.6 demandes par jour ouvré.

105 nouveaux médecins généralistes ont fait appel au DSPP, soit un total de 256 médecins généralistes partenaires du DSPP depuis sa création.

242 entretiens Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE) avec les patients ont été réalisés, et 638 entretiens IDE-médecin généraliste avec un travail de coordination.

170 patients ont eu une consultation durant le 1<sup>er</sup> semestre 2018, soit un total de 365 depuis la création du DSPP.

DSPP a élaboré un SPOC sur la dépression à destination uniquement des médecins généralistes. Lors de l'assemblée générale de la CN URPS, du 13 juin 2018, le Dr Maurice BENSOUSSAN a proposé de faire diffuser par les URPS de France volontaires le programme à l'ensemble des médecins généralistes.

L'ARS a reconnu le dispositif lisible et « apprenant », et a prolongé l'expérimentation. La volonté portée par l'Union, vu la réussite du dispositif, est d'assurer la pérennisation du financement du DSPP et d'évoluer vers des expérimentations sur des territoires ruraux comme sur l'agglomération Montpellieraine avec un focus sur la pédopsychiatrie.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a introduit, en son article 51, un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits. Il s'agit là d'une véritable opportunité pour tester cette nouvelle approche puisque ce dispositif permet de déroger à de nombreuses règles de financement de droit commun, applicables en ville comme en établissement hospitalier ou médico-social.

## Autres institutionnels

Que ce soit de son initiative ou à la sollicitation d'institutionnels, l'URPS des Médecins Libéraux d'Occitanie répond toujours présente quand il s'agit d'organiser les soins, de confirmer la place de la médecine libérale ou de coordonner des actions pour améliorer le parcours de soins des patients.

Une campagne importante auprès des maires des communes de l'Occitanie a été réalisée pour connaître et aborder avec eux les difficultés rencontrées en termes d'accès aux soins sur le territoire. Des rencontres ont eu lieu entre les élus de l'URPS des territoires concernés et les maires ayant souhaité s'entretenir sur ces thématiques. Plusieurs élus nous ont été reçus en particulier par les maires des agglomérations suivantes, sans que cette liste ne soit exhaustive : Montpellier, Auch, Foix, Albi, La Grande-Motte, Béziers, Lodève...

À la suite de la réalisation de nombreuses réunions organisées par la Préfecture de Région entre 2017 et début 2018, l'URPS a signé le 10 avril 2018 le Protocole sur l'Habitat Indigne aux côtés du Préfet et institutions locales et acteurs locaux.

### Mise en place du Comité Stratégique de Santé Mentale et de la Psychiatrie (CSSMP)

Le Docteur Maurice Bensoussan a été sollicité pour siéger au Comité Stratégique de Santé Mentale et de la Psychiatrie présidé par Madame La Ministre de la Santé qui s'est réuni pour la première fois le 28 juin 2018. Étaient présents cinq psychiatres dont le Président de l'URPS au titre de la représentation des pratiques libérales, un psychiatre addictologue, un médecin généraliste du Collège de la Médecine Générale, des représentants d'usagers, des acteurs sociaux et médico-sociaux, les fédérations, des infirmiers et psychologues. Au total 29 membres contre une centaine pour le Conseil National de la Santé Mentale et de la Psychiatrie qu'il remplace.

### Les Conseils Territoriaux de santé

Les CTS procèdent à la constitution de la Commission Spécialisée en Santé Mentale et de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers. Cette commission doit donner un avis sur le PRS et sur le Projet territorial de santé mentale - PTSM.

Des membres élus de l'URPS sont directement impliqués dans le pilotage des CTS et sont présents dans tous les départements :

Territoire	Titulaire URPS		
Ariège - 09	Jean-Charles GROS		
Aude - 11	Hélène SENTENAC - MOUROU	Michel GALLAND	Bruno GAY
Aveyron - 12	Jean-Marie PIALAT	Jean-Philippe CHARTIER	
Gard - 30	Christian FLAISSIER	Marc VILLACECQUE	Pierre RADIER
Haute-Garonne - 31	Maurice BENSOUSSAN	Olivier THIEBAUGEORGES	Brigitte CABANAT
Gers - 32	Philippe ROBERT	Jean-Marc CASTADERE	
Hérault - 34	Pierre-Adrien DALBIES	Jean-Marc LARUELLE	
Lot - 46	Olivier DARREYE	Marie-Ange BOULESTEIX	
Lozère - 48	Pierre RADIER	Christian FLAISSIER	
Hautes-Pyrénées - 65	Jean-Claude LUCIEN	Eva DECOTTE	
Pyrénées Orientales - 66	Pierre RADIER	Jean-Dominique LAPORTE	Jean-Baptiste THIBERT
Tarn - 81	Théophile COMBES	Marguerite BAYART	
Tarn et Garonne - 82	Anne BLANDINO-PAULIN	Guy ROQUEFORT	

Remarques :

- Aveyron : le docteur Jean-Philippe CHARTIER a été élu vice-président,
- Haute- Garonne : le docteur Maurice BENSOUSSAN et le docteur Brigitte CABANAT ont été élus Président et Vice-présidente de la Commission Spécialisée en Santé Mentale le 20 février 2018.
- Le docteur Thomas Lemettre préside la CTS 81

### Comité de préfiguration de la Structure Régionale d'Appui

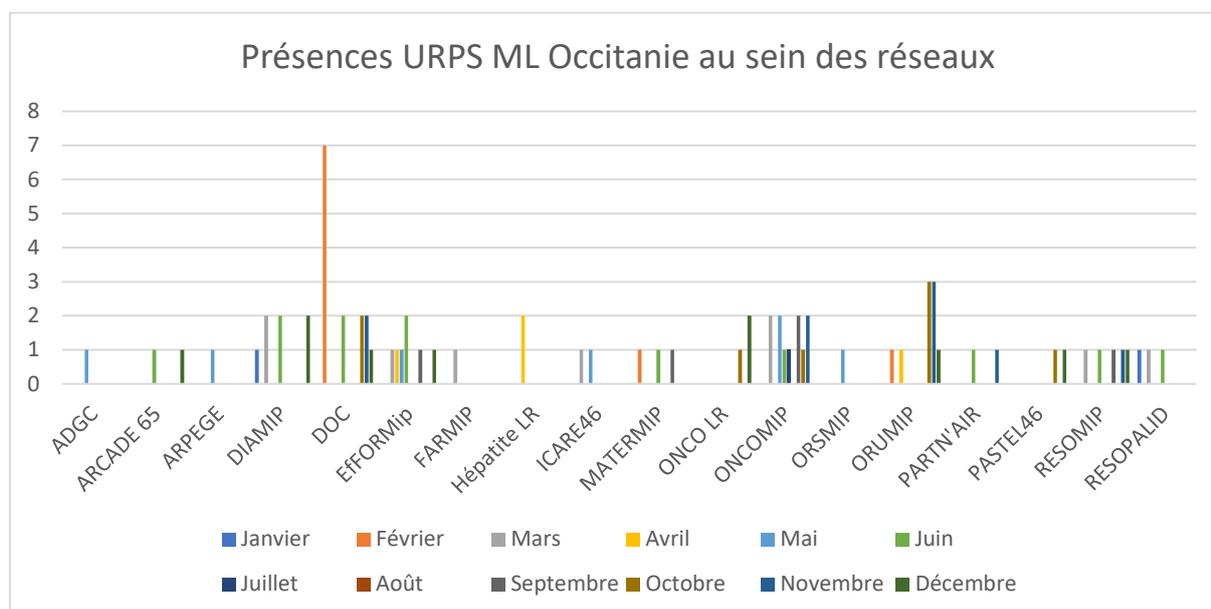
L'URPS ML Occitanie a participé à l'ensemble des réunions du Comité de préfiguration de la future Structure Régionale d'Appui (SRA) qui ont permis, entre janvier et juillet 2018, de réaliser une large concertation régionale autour de 50 professionnels représentant les trois grands secteurs d'activité (sanitaire, médico-sociale et ambulatoire).

Les élus de l'URPS ML Occitanie ont également participé aux réunions organisées sur les territoires pour la mise en œuvre de cette SRA.

Le 15 novembre 2018, l'ARS a désigné la STRUCTURE RÉGIONALE D'APPUI (SRA) À LA QUALITÉ DES SOINS ET À LA SÉCURITÉ DES PATIENTS D'OCCITANIE : il s'agit de l'association régionale pour la qualité des soins et la sécurité des patients en région Occitanie. Le Docteur Maurice Bensoussan fait partie du Bureau de cette structure, en tant que représentant de l'URPS Médecins, en qualité de Vice-Président.

### GIP ORU Occitanie

Le GIP ORU Occitanie, structure régionale en charge de l'évaluation des Urgences et du 1<sup>er</sup> Recours pour l'Occitanie, a été créé le 11 décembre 2018 par la réalisation de son Assemblée Générale constitutive. Trois élus de l'URPS ML Occitanie, dont le Président, font partie des membres du Conseil d'Administration de cette nouvelle structure.



#### Commentaires :

Il y a eu 7 représentations au sein du Réseau de dépistage organisé des cancers, au mois de février : cela représente 5 élus qui ont travaillé sur la dématérialisation de la deuxième lecture des mammographies, un élu au GIP DOC 31 et un élu au GIP DOC 65.

EffORMip réunit son bureau mensuellement, avec la présence régulière d'un élu (Barres de mars, avril, mai, juin, septembre, décembre) alors qu'un seul élu a participé à l'Assemblée générale de la FARMIP (barre de mars).

Ce sont 76 présences de l'URPS ML Occitanie au sein des réseaux, avec un temps de travail moyenné de 2 heures, soit 152 heures annuelles consacrées aux réseaux de santé.

Il est à noter que l'URPS des Médecins Libéraux travaille ainsi aux rapprochements des réseaux des anciennes régions MP et LR, comme par exemple avec les réseaux de lutte contre le cancer, ou au respect des identités de chacun comme avec MATERMIP et Naître et Grandir en Languedoc Roussillon, voire à la création de la Fédération des Réseaux de santé.

## Conférence Nationale des URPS

Créée en 2011, la Conférence Nationale des Unions Régionales des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux (CN URPS-ML) est une association loi 1901 qui a pour but de :

- Contribuer à la défense de la médecine libérale dans le contexte de la nouvelle Loi de Santé
- Faciliter la coordination et la mutualisation des travaux des URPS-ML en étant un lieu d'échange sur les pratiques professionnelles, de partage d'informations, de mutualisation des expériences
- Promouvoir la circulation de l'information entre ces URPS-ML, notamment sur les priorités et contrats proposés régionalement par les Agences Régionales de Santé (ARS)
- Maintenir la permanence du dialogue entre les URPS-ML
- Contribuer à l'amélioration du système de santé et à la promotion de la qualité des soins.

La Conférence Nationale des URPS est présidée par le Docteur Philippe BOUTIN.

L'URPS Occitanie y participe activement :

- Le Docteur Jean-Louis Bensoussan est membre du bureau de la CN URPS en tant que trésorier (depuis 2016)
- Le Docteur Maurice Bensoussan est président du Groupe de travail santé mentale et psychiatrie
- Les Docteurs Jean-Marc Castadère et Dominique Jeulin-Flamme participent aux groupes de travail de la Commission PDSA SI SAMU
- Le Docteur Marie-Josée Renaudie y est au titre de la Commission Article 51 : Délégation de tâches

Lors d'une réunion de travail du groupe de travail psychiatrie et santé mentale de la CNURPS le 30 août 2018 le projet a été posé de déployer le DSPP nationalement renforçant ainsi la thématique des coopérations entre médecins généralistes et psychiatres.

## Structure régionale d'appui (SRA)

La Structure régionale d'appui (SRA) à la qualité des soins et à la sécurité des patients d'Occitanie a été désignée par l'ARS le 15 novembre 2018, au terme d'un appel à candidature publié le 4 octobre 2018. Le Bureau de cette association est formé des membres ci-dessous :

- Président : Dr Christian Bengler, CHU de Nîmes
- Trésorier : Mr Gérard Reysseguier, Clinique Rive Gauche
- Secrétaire : Mr Jean Philippe Sajus, CH Bagnols sur Cèze
- Vice-Président : Dr Maurice Bensoussan, URPS médecins
- Trésorier- adjoint : Mme Ghislaine Sicre, URPS IDE
- Secrétaire- adjoint : Mme Annie Morin, France Assos Santé

Cette nouvelle structure s'attache à élaborer un programme détaillé d'accompagnement des professionnels de la région dans les champs de la qualité et de la sécurité en conformité avec les textes réglementaires, et de le mettre en œuvre. Ce programme sera élaboré à partir d'une enquête de besoins qui sera diffusée largement.

## Dispositif de prise en charge de la psychothérapie en ville pour les troubles de santé mentale légers

Un dispositif a été mis en place par la CPAM début mars 2018 en Haute-Garonne pour assurer le remboursement des séances chez les psychologues libéraux, une première en France. L'URPS s'implique fortement sur cette expérimentation « Prise en charge des thérapies non médicamenteuses en médecine de ville pour les troubles en santé mentale d'intensité légère à modérée »

Le bilan intermédiaire posé par la CPAM au 11/06/2018 fait état de :

- 347 Entretiens d'évaluation pris en charge, réalisés par 52 psychologues cliniciens / psychothérapeutes agréés différents
- 322 Séances d'accompagnement de soutien prises en charge,
- 5 Séances de psychothérapie structurée prises en charge.
- Soit 347 patients suivis.

## 2 Applicatif Cormédal

Face à l'augmentation croissante des agressions de médecins, et plus généralement face au sentiment accru d'insécurité connu par ces derniers dans le cadre de leur exercice professionnel, l'URPS Médecins Libéraux d'Occitanie continue à travailler sur cette problématique en développant CORMÉDAL, un site et une application mobile pour la sécurité des médecins qui est mis à leur disposition gratuitement.

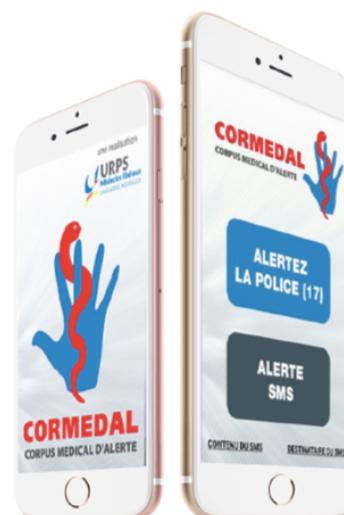
La Commission interne de l'URPS « Violences faites aux médecins » a réalisé en 2018 de nombreuses réunions pour améliorer la solution technique proposée aux médecins, et 2019 va marquer sa volonté de déploiement sur le territoire régional.

### Un site pour prévenir, une application pour aider

Sur [www.cormedal.org](http://www.cormedal.org), les médecins peuvent trouver des conseils pratiques pour leur sécurité : comment travailler de concert avec son référent sûreté, comment prévenir les conflits avec les patients, quels comportements adopter, la sécurité lors des déplacements, comment mettre en place une vidéosurveillance dans leur cabinet...

L'application CORMEDAL, disponible sur Iphone et Android offre, quant à elle :

- ✓ un raccourci d'alerte pour appeler rapidement et discrètement la police ou la gendarmerie
- ✓ la possibilité d'envoyer un SMS d'alerte silencieux préconfiguré permettant un envoi discret en cas de situation à risque à un collaborateur
- ✓ l'enregistrement des coordonnées du médecin qui, une fois inscrit sur l'application, sont transmises au service de police, de façon à être identifié dans les bases de données comme une profession à risque quand les secours sont appelés.



## 3 Formation

Les membres de la commission recherche et thèses sont régulièrement sollicités pour donner leur avis quant à la soumission d'un questionnaire aux médecins libéraux de la région pour réaliser une thèse. Lorsque le questionnaire est validé, il est adressé au panel par voie électronique depuis l'URPS ML. Les résultats sont ensuite transmis à l'étudiant qui en fait l'analyse.

- Nombre de questionnaires adressés en 2018 : 27
- Nombres de questionnaires validés par la Commission : 24
- Nombre de questionnaires annulés par l'interne : 1.

## 4

## Applicatif Rempla-Occitanie.org

Pour accompagner le médecin dans sa pratique quotidienne, l'URPS d'Occitanie propose le service de remplacement depuis 2016.

Le site rempla-occitanie.org permet la mise en relation entre médecins installés et médecins remplaçants : il aide ainsi le médecin libéral à trouver soit un remplacement, soit un remplaçant.

**1 499**  
médecins inscrits  
dans votre région

**995**  
médecins  
installés

**504**  
médecins  
remplaçants

**294**  
offres et demandes  
de remplacement, d'installation, de  
collaboration et d'assistant en  
médecine générale

Rempla Occitanie est un service offert par l'URPS - Union Régionale des Professionnels de Santé Occitanie. C'est un site internet régional non commercial, performant, permettant la mise en relation de médecins installés et remplaçants en libéral, destiné à tout médecin libéral, généraliste ou spécialiste, une solution adaptée à votre profil et selon vos critères de recherches ...

Son but est de faciliter le remplacement et de promouvoir l'installation en médecine libérale sur toute la région Occitanie.

Il vise à :

- Favoriser l'exercice des médecins généralistes et spécialistes ;
- Aider les médecins remplaçants à leur intégration professionnelle et à leur installation ;
- Faciliter les rencontres entre professionnels de santé.

Rempla Occitanie est accessible gratuitement aux médecins généralistes et spécialistes de la région Occitanie :

- Médecins installés et conventionnés, généralistes ;
- Médecins remplaçants, avec ou sans thèse ;
- Internes détenteurs d'une licence de remplacement.

### Eléments statistiques 2018 :

220 nouvelles inscriptions ont été réalisées en un an, soit une augmentation de 17,25%. Les inscriptions de médecins installés représentent un accroissement de +15,9% contre +19,70% de médecins remplaçants.

Le nombre d'offres et demandes disponibles sur le site a reculé de 12,7%, ce qui peut laisser supposer que le service fonctionne.

## 5

## Système d'information

Le GIP e-santé Occitanie est chargé du développement de l'e-santé dans la région. Ses travaux visent en priorité à accompagner les professionnels dans le développement des usages numériques et mettre en œuvre un environnement urbanisé, interopérable et sécurisé des systèmes d'information de santé.

Cette nouvelle structure, issue de la fusion des deux GCS e-santé Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, compte aujourd'hui 126 membres, après le vote d'une résolution lors de l'Assemblée générale du 6 juin 2018 facilitant les conditions d'adhésion de nouveaux membres.

L'URPS ML Occitanie y est représentée par son Président.



### URPS ML Occitanie - Rapport d'activité 2018

Sous la Direction du Président Maurice Bensoussan  
Secrétaire Général : Michel Combier

Rédaction : Jonathan Plantrou

Avec la participation de : Laetitia Habouch, Christine Martin, Delphine Debureaux, Christine Harth, Carole Perrin et Camille Ricart

[www.medecin-occitanie.org](http://www.medecin-occitanie.org)